

Les revenus et les dépenses des collèges publics, des cégeps et des écoles polytechniques augmentent en 2018-2019

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mardi 15 décembre 2020

Comme dans le cas des [universités](#), les droits de scolarité payés par les étudiants de niveau collégial représentent une part croissante des revenus des collèges. Ces droits, qui constituaient le quart (24,8 %) de leurs revenus en 2014-2015, ont augmenté pour s'établir à un peu moins du tiers (32,2 %) des revenus totaux des collèges, lesquels ont atteint 9,8 milliards de dollars en 2018-2019. Cette part croissante des revenus provient des étudiants internationaux, qui paient des droits de scolarité jusqu'à quatre fois plus élevés que les étudiants canadiens.

En 2018-2019, les revenus des 166 collèges publics, cégeps et écoles polytechniques du Canada ont augmenté de 7,6 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 9,8 milliards de dollars, tandis que leurs dépenses ont augmenté de 5,4 % pour atteindre 9,6 milliards de dollars. Cette situation a entraîné un surplus budgétaire déclaré de 187 millions de dollars, ou 1,9 % du total des revenus, en hausse par rapport au déficit de 18 millions de dollars, ou 0,2 % des revenus, enregistré en 2017-2018.

Depuis le début de la série de données en 2000-2001, les collèges ont maintenu des budgets relativement équilibrés; ils affichaient des déficits budgétaires d'un maximum de 4,0 % de leurs revenus. Les collèges devront toutefois composer avec des pressions financières sans précédent au cours de l'exercice 2020-2021 en raison de la pandémie de COVID-19. La diminution du nombre d'étudiants internationaux qui viennent étudier dans les collèges du Canada attribuable aux restrictions de voyage, l'accroissement des pressions exercées sur les budgets provinciaux (lesquels constituent la principale source de revenus des collèges) en raison de la pandémie et la baisse des revenus provenant des entreprises auxiliaires pourraient avoir une incidence négative sur les revenus des collèges. De plus, le besoin d'élaborer des plateformes d'apprentissage en ligne pour s'adapter au nouvel environnement d'enseignement engendrera probablement une augmentation des dépenses des collèges.

Les collèges reçoivent la majeure partie de leur financement des gouvernements provinciaux et territoriaux

Le financement provenant des gouvernements provinciaux et territoriaux (5,3 milliards de dollars) est demeuré la plus importante source de revenus des collèges en 2018-2019. Bien que ce montant soit resté relativement stable par rapport à l'année précédente, la part des revenus totaux des collèges provenant des gouvernements provinciaux et territoriaux affiche une diminution constante. En 2018-2019, le financement des gouvernements provinciaux et territoriaux a représenté 53,9 % des revenus des collèges, en baisse par rapport à 61,6 % en 2014-2015.

Les droits de scolarité, qui constituaient la deuxième source de revenus en importance, ont représenté un peu moins du tiers (32,2 %) des revenus des collèges en 2018-2019. Le reste du financement provenait d'entreprises auxiliaires (4,9 %), du gouvernement fédéral (1,9 %), de dons (1,2 %) et d'autres sources diverses (5,9 %).

Les droits de scolarité représentent une part croissante des revenus

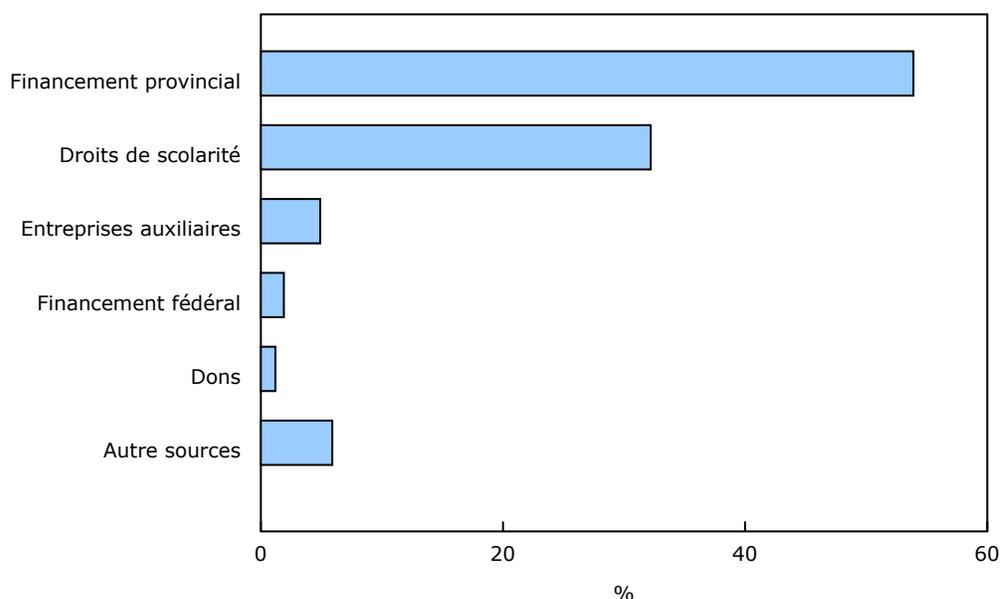
Les revenus provenant des droits de scolarité ont augmenté et sont passés de 2,1 milliards de dollars en 2014-2015 à 3,2 milliards de dollars en 2018-2019, tandis que la part des revenus totaux provenant des droits de scolarité a augmenté pour passer de près du quart (24,8 %) à près du tiers (32,2 %).

L'un des principaux facteurs permettant d'expliquer l'augmentation des revenus provenant des droits de scolarité est la hausse des inscriptions des étudiants internationaux, lesquels paient des droits de scolarité jusqu'à quatre fois plus élevés que ceux des étudiants canadiens.



En 2018-2019, les étudiants internationaux représentaient 16,1 % de la population étudiante totale dans les collèges, et pour la première fois, ils dépassaient le pourcentage des étudiants internationaux dans les universités (15,9 %), mesuré en pourcentage de la population étudiante totale dans les universités. De 2014-2015 à 2018-2019, le nombre total d'étudiants internationaux dans les collèges a augmenté de 120,8 %, ce qui représente plus de trois fois le taux de croissance du nombre d'étudiants internationaux dans les universités.

Graphique 1 Répartition des revenus des collèges, selon la source, 2018-2019



Source(s) : Information financière des collèges communautaires et des écoles de formation professionnelle (3146).

Les salaires et les avantages sociaux représentent la plus grande part des dépenses totales

La rémunération du personnel (salaires, traitements et avantages sociaux totaux) totalisait 5,9 milliards de dollars en 2018-2019, et elle a d'ailleurs toujours représenté la plus grande part des dépenses des collèges. Malgré tout, la rémunération totale des employés en pourcentage des dépenses totales a diminué et est passée de 64,0 % en 2014-2015 à 61,6 % en 2018-2019.

Du total de 5,9 milliards de dollars accordé à la rémunération, un montant de 5,0 milliards de dollars était consacré aux salaires et aux traitements, alors que le montant restant de 940,2 millions de dollars était réservé aux avantages sociaux des employés. Les avantages sociaux comprennent les cotisations versées aux régimes de retraite, l'assurance-vie collective et les indemnités pour les accidents de travail, ainsi que les coûts de formation du personnel assumés par l'établissement. Le salaire des enseignants représentait la majeure partie (58,3 %) du montant total de 5,0 milliards de dollars accordé aux salaires ou traitements, alors que le 41,7 % restant était versé au personnel administratif et de soutien.

Les dépenses en recherche subventionnée diminuent

Les fonds de recherche subventionnée sont des revenus versés à un établissement au titre d'un contrat ayant force exécutoire en vertu duquel l'établissement ou un particulier au sein de l'établissement accepte d'entreprendre un projet ou une activité de recherche. Les fonds de recherche subventionnée proviennent de différentes sources,

comme les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les entreprises et les particuliers. Au Canada, le montant total accordé aux fonds de recherche subventionnée dans les collèges a diminué pour passer de 80,5 millions de dollars en 2017-2018 à 77,1 millions de dollars en 2018-2019.

Le soutien aux étudiants diminue légèrement

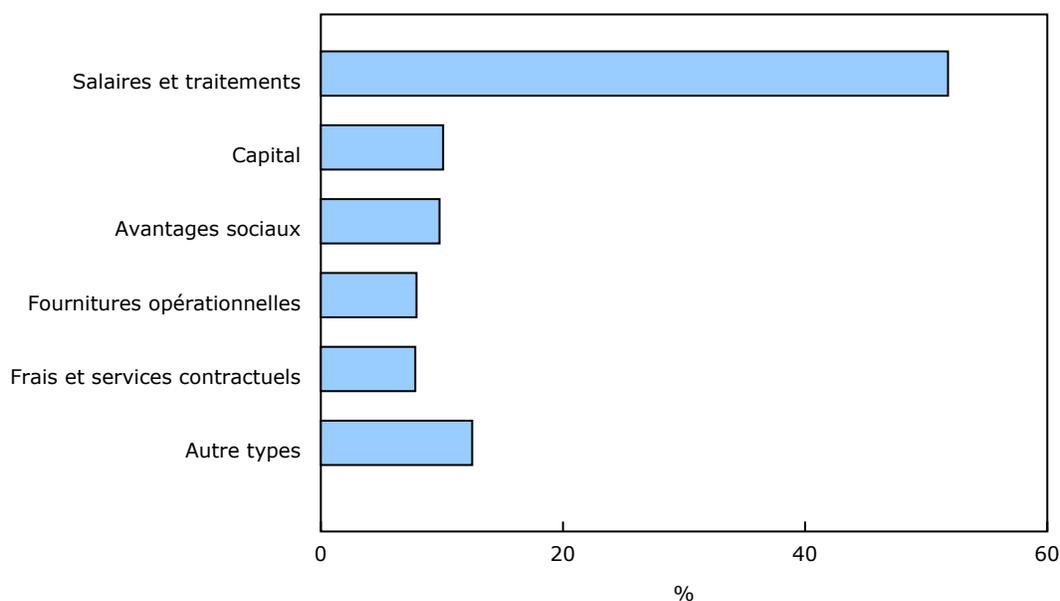
Pour aider les étudiants de niveau collégial à réduire les coûts relatifs à leurs études, les collèges publics, les cégeps et les écoles polytechniques du Canada soutiennent les étudiants au moyen de bourses d'études, de bourses d'entretien et d'autres services de soutien aux étudiants. En 2018-2019, 100,4 millions de dollars ont été dépensés en services de soutien aux étudiants, en légère baisse par rapport aux 103,6 millions de dollars dépensés en 2017-2018. Les dépenses consacrées aux bourses d'études, aux bourses d'entretien et aux autres services de soutien aux étudiants ont continué de représenter un pourcentage relativement stable des dépenses totales au fil du temps.

Les dépenses en capital en proportion des dépenses totales diminuent

Les dépenses en capital comprennent les investissements directs dans les propriétés, les immeubles, les rénovations et l'équipement. Elles visent à mettre à jour l'infrastructure vieillissante et à améliorer l'environnement d'apprentissage pour les étudiants et les enseignants. Les dépenses en capital ont augmenté de 1,0 % d'une année à l'autre et ont atteint 970,1 millions de dollars en 2018-2019. Toutefois, le pourcentage des dépenses totales consacrées aux dépenses en capital a diminué pour passer de 10,6 % en 2017-2018 à 10,1 % en 2018-2019. Les autres dépenses des collèges comprenaient les fournitures opérationnelles (756,7 millions de dollars) et les frais et services contractuels (751,9 millions de dollars), qui représentaient ensemble 15,7 % des dépenses totales.

Contrairement aux salaires du personnel enseignant, aux services publics et aux dépenses contractuelles, qui sont généralement des obligations financières fixes, les dépenses en capital peuvent souvent être reportées jusqu'à ce que l'établissement soit en mesure de les payer. Étant donné que la pandémie de COVID-19 va probablement exercer des pressions financières sur les collèges, plusieurs institutions pourraient décider de reporter certaines dépenses en capital à long terme au cours de l'exercice financier 2020-2021 afin d'équilibrer leurs budgets.

Graphique 2 Répartition des dépenses des collèges, selon le type, 2018-2019



Source(s) : Information financière des collèges communautaires et des écoles de formation professionnelle (3146).

Note aux lecteurs

Dans le cadre de l'Enquête sur l'information financière des collèges communautaires et des écoles de formation professionnelle, le terme « collègue » regroupe les collèges, les instituts, les cégeps et les écoles polytechniques.

Les données relatives aux revenus et aux dépenses sont recueillies auprès de chaque collègue et réparties selon le type de fonds, conformément à la comptabilité par fonds.

Les principaux fonds sont les suivants : fonds de fonctionnement général (fonds non affectés qui financent les principales activités d'enseignement et les activités opérationnelles de l'établissement), fonds accordés à la recherche subventionnée et fonds destinés aux dépenses en capital.

Tous les montants sont en dollars constants de 2002 (ajustés pour l'inflation), sauf indication contraire.

Tableaux disponibles : [37-10-0028-01](#) et [37-10-0029-01](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [3146](#).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).